Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/07/2019 - Annexes du Moniteur belge

Volet B Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



19328298



Déposé

24-07-2019

Greffe

N° d'entreprise :

0717971333

Dénomination : (en entier) :

AA PETIT

(en abrégé):

Forme juridique:

Société privée à responsabilité limitée

Siège:

Rue Basse Campagne 163

(adresse complète)

4040 Herstal

Objet(s) de l'acte :

DEMISSIONS, NOMINATIONS

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la SPRL « AA PETIT », ayant son siège social 4040 Herstal, rue Basse Campagne, 163, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0717.971.333, réunie en date du 12 juillet 2019

Sont présents l'ensemble des associés à savoir :

1/Monsieur PETIT Anthony Emile Jacques, né à Liège le vingt-sept juillet mille neuf cent quatrevingt-huit, domicilié à 4040 Herstal, Rue des Petites Roches, 133,

2/ Monsieur PETIT Alain Alvine Jean, né à Liège, le deux septembre mille neuf cent soixante et un, domicilié à 4040 Herstal, rue des Petites Roches, 133,

3/ La Société Privée à Responsabilité Limitée "ASSUCREDIMO", ayant son siège social à 4040 -Herstal, rue Basse Campagne, 163.

Immatriculée au registre des personnes morales sous le numéro 0459.295.493.

Représentée conformément aux statuts par son gérant: Monsieur PETIT Alain, ci-avant mieux qualifié, nommé à cette fonction par l'Assemblée Générale ayant immédiatement suivi l'acte de constitution.

4/ Monsieur VAES Dominique Louis, né à Rocourt le 16 décembre 1967, domicilié à 4000 Liège, rue François Lefèbvre, 154

Lesquels exposent que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour :

1/ Désignation d'un gérant

2/ Pouvoirs à conférer au Notaire Patrick SMETZ, à Liège (1ier canton) pour la publication au Moniteur Belge

PREMIERE RESOLUTION - DESIGNATION D'UN GERANT

L'assemblée décide de nommer Monsieur VAES Dominique prénommé, en qualité de gérant, sans limitation de durée.

Son mandat est exercé à titre gratuit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION - POUVOIRS

L'assemblée confère tous pouvoirs au Notaire Patrick SMETZ, à Liège (1ier canton), en vue de la publication au Moniteur belge de l'extrait du présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'assemblée constate que l'ordre du jour est épuisé et clôture la séance.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

<u>Au recto</u> : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature.